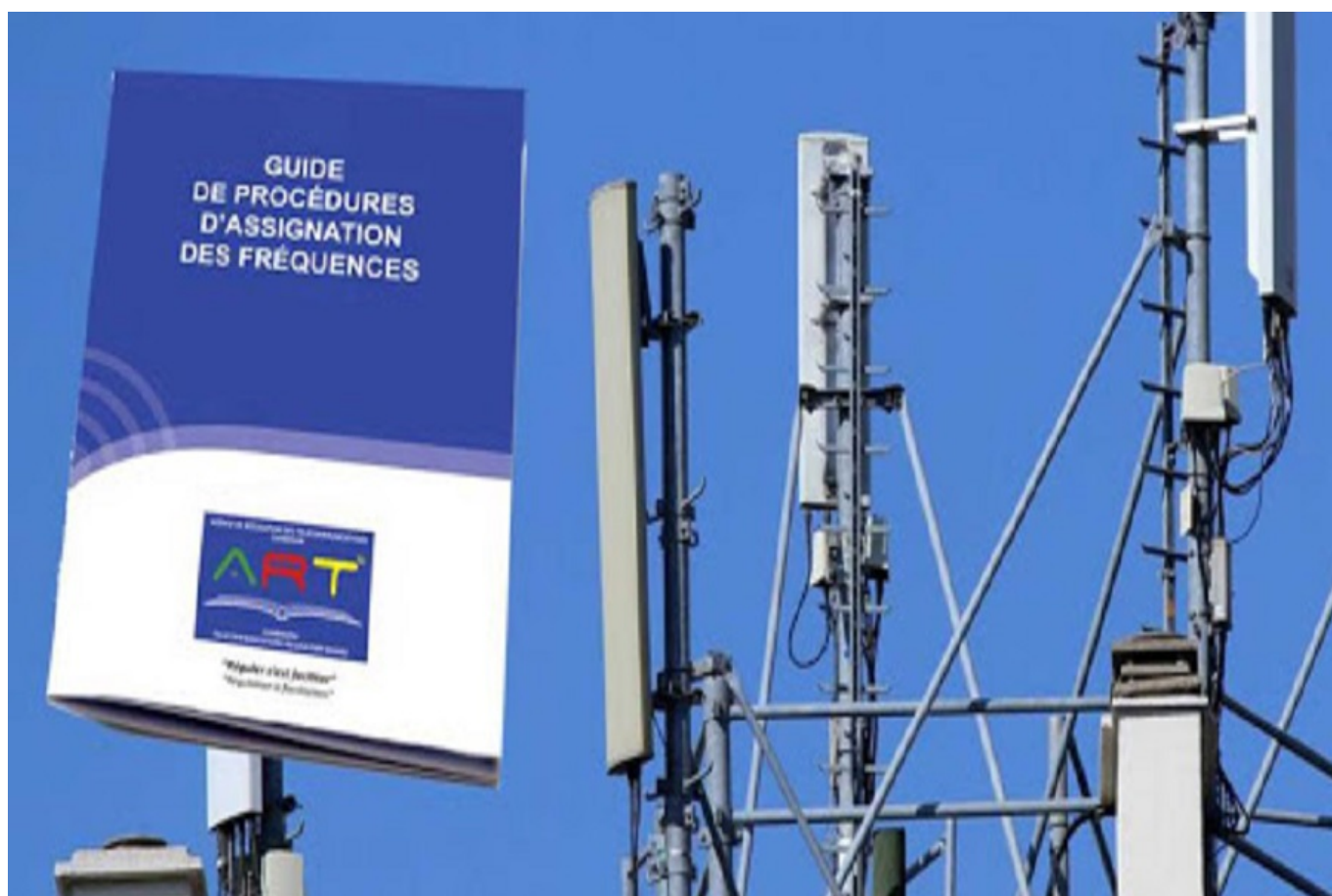




Selon l'agence de régulation des télécommunications, la campagne d'identification lancée par les opérateurs de téléphonie mobile n'est pas faite dans les normes.

Dans le fond, il clairement démontre et les responsables de l'art le démontre fort à propos que «certains opérateurs n'utilisent pas le numéro unique de règlement des cartes nationales d'identité (CNI) dans le cadre de la procédure d'identification des abonnés », pour dire que le numéro d'identification unique est celui à 17 chiffres se trouvant au verso de la CNI, et non celui à neuf chiffres qui, lui, est plutôt le numéro de série de la CNI.

Selon l'information contenue dans *investiraucameroun.com*, il semblerait qu'on s'achemine vers une nouvelle campagne d'identification des abonnés à la téléphonie pour éviter que le régulateur ne vienne faire du grabuge. Dans les normes en ce qui concerne les identifications; il est clairement spécifié que tous les abonnés à la téléphonie doivent fournir une pièce d'identité valide pour bénéficier des services des opérateurs.